

Fiche de données de sécurité (FDS) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'émission : 14-mai-2018

Date de révision : 08-nov.-2024

Version 2

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Produit n° 13604
Nom du produit Methanol

Contient

Nom chimique	Numéro d'index	N° CAS
Méthanol (90 - 100%)	603-001-00-X	67-56-1

Formule	CH ₄ O
Masse molaire	32.04 g/mol

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Importateur (Applicable uniquement dans l'UE)	Fabricant
Cell Signaling Technology Europe B.V. Dellaertweg 9b 2316 WZ Leiden The Netherlands TEL: +31 (0)71 7200 200 FAX: +31 (0)71 891 0019	Cell Signaling Technology, Inc. 3 Trask Lane Danvers, MA 01923 United States TEL: +1 978 867 2300 FAX: +1 978 867 2400
Website Adresse e-mail	www.cellsignal.com info@cellsignal.eu

1.4. Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC 24 hours a day, 7 days a week, 365 days a year
+1 703 527 3887 (INTERNATIONAL) +1 800 424 9300 (NORTH AMERICA)

Europe 112

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n ° 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale	Catégorie 3 - (H301)
Toxicité aiguë par voie cutanée	Catégorie 3 - (H311)
Toxicité aiguë par inhalation	Catégorie 3 - (H331)
Organe cible spécifique en cas de toxicité systémique (une seule exposition)	Catégorie 1 - (H370)

Liquides inflammables

Catégorie 2 - (H225)

2.2. Éléments d'étiquetage**Mention d'avertissement**

Danger

Mentions de danger

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.
 H301 - Toxique en cas d'ingestion.
 H311 - Toxique par contact cutané.
 H331 - Toxique par inhalation.
 H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Declaración (s) de Precaución

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
 P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
 P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.
 P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
 P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
 P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation.
 P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
 P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
 P330 - Rincer la bouche.
 P370 + P378 - En cas d'incendie : Utiliser du sable sec, un agent chimique sec ou de la mousse résistant à l'alcool pour l'extinction.
 P403 + P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
 P405 - Garder sous cléf.
 P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées dans cet article, voir la section 16

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**Formule CH₄O

Nom chimique	N° CAS	% massique	N° CE	Classification (Règ.)	Numéro
--------------	--------	------------	-------	-----------------------	--------

				1272/2008)	d'enregistrement REACH
Méthanol	67-56-1	100	200-659-6	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 3 (H331) STOT SE 1 (H370) Flam. Liq. 2 (H225)	aucune donnée disponible

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées dans cet article, voir la section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	Consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
Inhalation	Transporter la victime à l'air frais. Appeler un médecin en cas de malaise.
Contact avec la peau	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.
Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.
Ingestion	Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.
Protection pour les secouristes	Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Les symptômes de surexposition incluent vertiges, céphalées, fatigue, nausées, perte de connaissance, arrêt respiratoire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin Traiter les symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant. Agent chimique sec, CO ₂ , jet d'eau ou mousse résistant aux alcools
Moyens d'extinction déconseillés	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Extrêmement inflammable. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection. Utiliser un équipement de protection individuelle.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle. Mettre en place une ventilation adaptée. Se laver soigneusement après toute manipulation.

Pour les secouristes

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. La plupart des vapeurs sont plus denses que l'air. Elles se répandent sur le sol et s'accumulent dans les zones basses ou confinées (égouts, caves, réservoirs). Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Méthodes de confinement**

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage

Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés. Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir les sections 8 et 13 pour plus d'informations.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuel. Mettre en place une ventilation adaptée. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver soigneusement après toute manipulation. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. There is a hazard associated with rags, paper or any other material used to remove spills which become soaked with product. Avoid accumulation of these: they are to be disposed of safely after use. Pour éviter l'ignition des vapeurs par la décharge d'électricité statique, toutes les parties en métal des équipements utilisés doivent être mises à la terre.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation comme réactif de laboratoire.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle					
Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Méthanol	TWA 200 ppm TWA 260 mg/m ³ S*	STEL 250 ppm STEL 333 mg/m ³ TWA 200 ppm TWA 266 mg/m ³ Skin	TWA 200 ppm TWA 260 mg/m ³ STEL 1000 ppm STEL 1300 mg/m ³ P*	TWA 200 ppm TWA 266 mg/m ³ S*	TWA: 100 ppm TWA: 130 mg/m ³ Skin Ceiling / Peak: 200 ppm Ceiling / Peak: 260 mg/m ³

					H*
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Méthanol	TWA 200 ppm TWA 260 mg/m ³ Pelle*	TWA 200 ppm TWA 260 mg/m ³ STEL 250 ppm P*	Huid* TWA 100 ppm TWA 133 mg/m ³	TWA 200 ppm TWA 270 mg/m ³ STEL 250 ppm STEL 330 mg/m ³ iho*	TWA 200 ppm TWA 260 mg/m ³ STEL 400 ppm STEL 520 mg/m ³ H*
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Méthanol	H* STEL 800 ppm STEL 1040 mg/m ³ TWA 200 ppm TWA 260 mg/m ³	SS-C** H* TWA 200 ppm TWA 260 mg/m ³ STEL 400 ppm STEL 520 mg/m ³	TWA 100 mg/m ³ STEL 300 mg/m ³	TWA 100 ppm TWA 130 mg/m ³ S* STEL 150 ppm STEL 162.5 mg/m ³	TWA 200 ppm TWA 260 mg/m ³ STEL 600 ppm STEL 780 mg/m ³ Skin

Biological limit values					
Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Méthanol				15	Biologische Grenzwerte nach TRGS 903 sind zu beachten Biologische Grenzwerte nach die Verordnung zur arbeitsmedizinischen Vorsorge vom 18. Dezember 2008 sind zu beachten
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Méthanol		30 936			

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Douches, rince-oeils et systèmes de ventilation

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité à protection intégrale.

Protection de la peau

Porter des gants de protection et des vêtements de protection.

Protection des mains

Gants imperméables.

Autres

Gants imperméables Bottes antistatiques Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges Porter un vêtement de protection approprié

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

Liquide - Transparent

Couleur

Incolore

Odeur

Aucune information disponible

Propriété

Valeurs

Remarques • Méthode

pH

Aucune information disponible

Aucune information disponible

Point de fusion /congélation

-98 °C

Point d'ébullition ou point initial

64.7 °C

d'ébullition et intervalle d'ébullition

Point d'éclair	9 °C	coupelle fermée
Taux d'évaporation	Aucune information disponible	Aucune information disponible
Inflammabilité	Aucune information disponible	Aucune information disponible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Inférieure: 6% - Supérieure: 36%	Aucune information disponible
Pression de vapeur	552 hPa	Aucune information disponible
Densité de vapeur	1.11	
Masse volumique et/ou densité	0.791 g/ml	@ 25 °C
Solubilité	Soluble dans l'eau	Aucune information disponible
Coefficient de partage : n-octanol/eau	-0.77	
Température d'auto-inflammabilité	455 °C	@ 1013 hPa
Température de décomposition	Aucune information disponible	Aucune information disponible
Viscosité	Aucune information disponible	@ 20 °C
	0.6 mPa s	
Propriétés explosives	Aucune information disponible	Aucune information disponible
Propriétés comburantes	Aucune information disponible	Aucune information disponible
9.2. Autres informations		
Point de ramollissement	Aucune information disponible	
Masse molaire	32.04 g/mol	
Solubilité dans d'autres solvants	Acétone, Éther, Éthanol	
Teneur en COV	Aucune information disponible	
Densité de liquide	Aucune information disponible	

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.
Réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

Nom chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
Méthanol	= 6200 mg/kg (Rat) = 1400 (primate)	= 15840 mg/kg (Rabbit)	= 22500 ppm (Rat) 8 h

Toxicité aiguë inconnue Aucune information disponible.

DL50 orale 1400 mg/kg
 DL50 cutanée 15800 mg/kg
 CL50 par inhalation 22500 ppm
Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation Toxique par inhalation. Provoque céphalées, somnolence et autre effets sur le système nerveux central.
Contact oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.
Contact avec la peau Peut être absorbé à travers la peau dans des quantités nocives.
Ingestion Peut être mortel ou provoquer la cécité par ingestion.

Symptômes Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmolements. Les symptômes de surexposition incluent vertiges, céphalées, fatigue, nausées, perte de connaissance, arrêt respiratoire.

Corrosion cutanée/irritation cutanée Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Irritant pour les yeux.

Sensibilisation Aucune information disponible.

Effets mutagènes Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction

STOT - exposition unique Système nerveux central. Système respiratoire. Rein. Tractus gastro-intestinal (GI). Yeux.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Aucune information disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques
Méthanol	EC50 22,000 mg/l (Scenedesmus capricornutum) 96 h	LC50 28200 mg/L (Pimephales promelas) 96 h LC50 100 mg/L (Pimephales promelas) 96 h LC50 19500 - 20700 mg/L (Oncorhynchus mykiss) 96 h LC50 18 - 20 mL/L (Oncorhynchus mykiss) 96 h LC50 13500 - 17600 mg/L (Lepomis macrochirus) 96 h	EC50 > 10000 mg/l (Daphnia magna) 48 h

12.2. Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Ne montre pas de bioaccumulation.

Nom chimique	Coefficient de partage octanol/eau
Méthanol	-0.77

Facteur de bioconcentration (BCF) 1.0

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité probable dans l'environnement du fait de sa solubilité dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets dans une installation d'élimination des déchets homologuée.

Emballages contaminés Les emballages vides peuvent contenir des vapeurs inflammables ou explosibles. Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination.

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

IMDG/IMO

14.1 Numéro ONU UN1230

14.2 Nom d'expédition des Nations unies Methanol

14.3 Classe(s) de danger pour le transport 3, (6.1)

14.4 Groupe d'emballage II

14.5 Dangers pour l'environnement Aucun(e)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI Non réglementé

ADR/RID

14.1 Numéro ONU UN1230

14.2 Nom d'expédition des Nations unies Methanol

unies

14.3 Classe(s) de danger pour le transport 3 (6.1)**14.4 Groupe d'emballage** II**14.5 Dangers pour l'environnement** Aucun(e)**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Aucun(e)**IATA****14.1 Numéro ONU** UN1230**14.2 Nom d'expédition des Nations** Methanol

unies

14.3 Classe(s) de danger pour le transport 3 (6.1)**14.4 Groupe d'emballage** II**14.5 Dangers pour l'environnement** Aucun(e)**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Aucun(e)**SECTION 15 : Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques (REACH)**

Ce produit ne contient pas de substances très préoccupantes.

SEVESO -Information Directive

Nom chimique	96/82/EC - Qualifying Quantities
Méthanol	500 tonne (Lower-tier) 5000 tonne (Upper-tier)

Inventaires Internationaux**TSCA** Est conforme**DSL/NDSL** Est conforme**EINECS/ELINCS** Est conforme**ENCS** Est conforme**IECSC** Est conforme**KECL** Est conforme**PICCS** Est conforme**AICS (Australie)** Est conforme**International inventories legend****TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour cette substance

SECTION 16 : Autres informations

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H301 - Toxique en cas d'ingestion
H311 - Toxique par contact cutané
H331 - Toxique par inhalation
H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes par inhalation
H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

Procédure de classification Jugement expert et détermination de la force probante des données.

Date d'émission : 14-mai-2018

Date de révision : 08-nov.-2024

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.